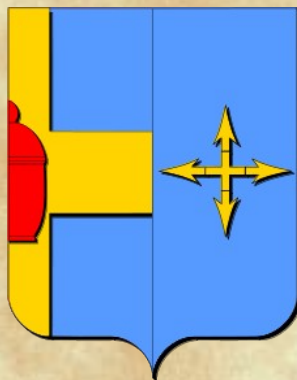


19. LA MADELEINE

Nom d'origine chrétienne faisant référence à sainte Marie-Madeleine.



« Parti : Au 1 la deuxième moitié d'un écu d'azur, à une croix d'or, chargée en cœur d'un pot à onguents de gueules ; au 2 d'azur à une croix composée de quatre pointes de flèches adossées et jointes d'or. »

Le parti indique que le lieu est partagé entre deux communes aujourd'hui, d'où le rappel de la croix des armes de Saint-Aignan-de-Couptrain à droite puisque c'est la partie de La Madeleine qui se situe sur son territoire. La demie croix renforce cette partition entre deux communes et indique que la chapelle de la Madeleine était sous le patronage de la Sainte Croix de Saint Ursin. Le pot à onguents est l'un des symboles principaux imageant Sainte Madeleine. Il est rouge pour rappeler qu'à l'origine la Madeleine était une léproserie.

JUSTIFICATIFS :

Le hameau étant partagé entre la commune de Neuilly-le-Vendin et Saint-Aignan-de-Couptrain, les éléments exposés par M. Angot concernent ces deux parties et expliquent pourquoi la croix est à moitié.

Pages 743 et 744 Tome 3 et Page 580 Tome 4 dans le Dictionnaire Topographique de la Mayenne :

« La maison de la maladrerie de Courputrain en 1302. Leprosaria ville de Computronio en 1365, la maladrerie de Courpoutrain en 1366. Ces mots dans les textes ont été rayés postérieurement et remplacés par ceux-ci : La chapelle de Sainte Madeleine, qui deviennent l'appellation commune dans les actes plus récents. Le ruisseau sur lequel se trouvait la léproserie se nomme encore le ruisseau du ladre.

Guillaume de Doucelles, seigneur de Resne, Lignières et Saint-Calais, qui avait acquis la léproserie de N. de Lamboul, seigneur de Couptrain, donna en 1302 à la maison de la maladrerie et aux frères demourans au dit lieu droit dans sa forêt de Monnaie, à la branche volée et aux arbres morts et à troys chesnes par chascun an, à charge de service religieux. Puis en 1308, il augmenta cette fondation et donna chapelle, manoir, terres et appartenances aux religieux du prieuré de Saint-Ursin. Thiphaine, fille du fondateur, dame de La Ferrière, femme de Bernard de La Ferté, ratifia ce legs, mais en laissant la jouissance viagère de la chapelle à Guiot Halbrot, prêtre, qui l'avait reçue de son mari en 1362. L'acte fut confirmé par Bernard de La Ferté en 1365, par Guiot de Lamboul, seigneur de Saint Aignan en 1366, enfin par Grégoire XII. Guillaume de Lamboul donna en 1452 le pré de la Garenne, à charge d'ung petit denier rendu et délivré en la chapelle de la Magdeleine de Couptrain, pour faire son oblation ou celle de sa femme. Le prieur racheta pour 20 sols par an, le 20 octobre 1508. Le droit du curé sur les offrandes du jour de la Magdeleine. Il se tenait ce jour-là une foire dont les religieux percevaient la prévôté soit en argent : un denier par étalage, soit en nature : une lacs de cuir, un milouey, une feuille de papier, une écuelle de bois, un pot, etc.. en 1504.

La chapelle tombait en ruine. Le prieur de Saint-Ursin, écrit le frère Jupin, son compagnon, la fit rétablir vers 1700 aux dépens et secours de son illustre famille, se privant des choses nécessaires pour épargner de quoy la remettre en sa perfection. Une cloche de 9 pouces et demi de diamètre fut bénite en 1727 et la petite chapelle de dévotion se trouva dans une décoration à ôter tout scrupule à ce que les prêtres puissent y dire la messe. Elle est encore indiquée sur la carte de Cassini. L'inscription que le frère Sylvestre Jupin avait fait graver en souvenir de la restauration, forme le soubassement d'une croix stationale. On y lit : « Cette chapelle, sans autre revenu que ses oblations, le droit de foire, celui de prévôté et la moitié du droit de coutume le jour de la Saint Martin d'été dans la ville de Couptrain, fut avec le peu qui lors en dépendait, annexée et jointe au couvent de Sainte Croix de Saint Ursin par H. et P. dame Théophaine de Doucelles, dame de La Ferrière et de Resne, épouse de H. et P. seigneur Bernard de Ferté, le mardi avant la nativité de ND l'an de grâce 1362 et confirmée par N.S.P le pape Grégoire XII, et fut rebâtie en 1723.

M. Sauvage avait trouvé et a déposé au musée de Mayenne une inscription plus longue encore que la précédente et qui n'est pas sans intérêt. La voici : « On a mis icy sur les armes de l'ordre des chanoines réguliers de Sainte Croix l'écusson de celles de l'illustre Dom... Révérend Père Michel Denis Feydeau, religieux dudit ordre et porfès de la maison de Sainte Croix de la Bretonnière à Paris, qui a été prieur pendant 38 ans du couvent de Saint Ursin d'où cette chapelle dépend qu'ilz vient de faire rebâtir et orner, aux dépens des secours de sa famille et les fonds de F. Sylvestre Jupin, son cher et fidèle religieux, qu'il avait reçu à profession en 1688, après son arrivée audit couvent. Après quoy Dieu en a disposé le 8 octobre dernier 1724 et son corps repose au chœur de l'église dudit couvent du côté de l'évangile. Ce vénérable défunct avait pour frères Mre René Feydeau, seigneur de Calendre, président de la 4^e chambre des enquestes, et François Feydeau, seigneur du Plessis-Saint-Antoine, maître des requestes, intendant de Pau et de Béarn, et pour cousins germains monseigneur Henry de Feydeau de Brou, son fils, intendant à Alençon et présentement en Bretagne. Monsieur de Mesme, 1^{er} président au parlement. Messire Dreux Louis du Gué de Bagnols, maître des requestes, intendant pour le roi très chrétien et très catholique de l'Isle en Flandre, et pour neveux messire Alexandre François Feydeau de Calendre, conseiller au grand conseil, grand rapporteur de France et grand reviseur des lettres de chancellerie ; maître Henri Feydeau de Calendre, président à la 3^e des enquestes, maître Denis Feydeau, seigneur de Calendre, conseiller au parlement, qui fut exilé à Oléron pour avoir soutenu avec messeigneurs de Blamont et de Saint Martin ; les interest du bien publicq ; maître François Auguste Paul Feydeau, seigneur du Plessis, conseiller au parlement : Maître Henri Feydeau de Transcault, son frère, président à la 4^e des enquestes et plusieurs autres parents de cette distinction. Cependant il les a tous abandonnés pour porter sa croix et se donner au Seigneur. Requiescat in pace. Amen. Cher lecteur priez pour eux s'il vous plaist ».

« Lieu arrenté par Louis Jean de la Bouessière, prieur de Saint Ursin, François Le Chat, ex-prieur, et N. Bisson, prêtre, à François Jouanne, marchand, et Jacques J., prêtre, qui fut curé de La Pallu, son fils, pour 100 deniers, deux diners chaque année à quatre religieux et 20 sols de rente au curé de Saint Aignan en 1742.



LAMBOUL (De) : Famille d'ancienne chevalerie qui posséda la seigneurie de Couptrain à la fin du XIII^e siècle, et les nombreuses terres de Lamboul qu'on connaît dans la région sont un indice de son importance à une haute antiquité. Dès le XIV^e siècle elle était représentée à Juigné-sur-Sarthe et se continue dans le Haut Maine, à Pirmil jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. **Charles de Lamboul** seigneur de la Trudonnière, fit ses preuves de noblesse en 1667 et portait « d'azur à trois étoiles d'or en pal ». Les étoiles sont 2 et 1 sur l'écu de **Charles de Lamboul** en 1581.

Michel est au nombre des nobles protestataires contre les prétentions de Charles de Valois en 1301. Robin était écuyer de la compagnie de Jean de Landivy en 1378. Huet, aussi écuyer dans la compagnie de Jean de Landivy en 1386, devint lui-même capitaine de 9 écuyers sous Charles VI, au Mans en juillet 1392. Sa compagnie à Étampes, le 6 décembre 1411, comptait 3 chevaliers et 46 écuyers dont les noms sont en majorité manceaux : Jean de la Feuillée, Jean de Baubigné, Jean d'Avaugour, Samson et Jean des Vaux, Macé de la Saugerie, Jean Fouquet, Robin de Coulouges, etc... etc. Guillaume, mari de Guyonne de Champagne, porta les armes pendant la deuxième période de la guerre de 100 ans, et fut bienfaiteur de Saint-Ursin. Charles, sieur de la Fresnaie, servait en 1577 sous les ordres du duc de Montpensier, avec ses trois fils : Louis, sieur de la Fouchardière ; Michel, sieur de La Motte ; Joachim, sieur de La Rivière. Tous quatre et **François de Lamboul** se trouvaient encore sous les armes en 1581, le père avec le grade de maréchal des logis.



DOUCELLES (De) : Famille d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la paroisse de Doucelles, au doyenné de Beaumont, et qui posséda, dès le XI^e siècle, les seigneuries paroissiales de Saint-Calais-du-Désert, du Ham, et plus tard de Lignéres-la-Doucelle et Couptrain. **Guillaume de Doucelles**, héritier de Gasnier le Boigne, confirme le droit d'usage de l'abbaye de Champagne dans la forêt de Pail en 1244. Cette famille, pour la branche de Coulièdre, celle implantée en Mayenne, portait pour armoiries « De gueules, à un lion burelé d'or et de sinople, couronné d'argent ».



FEYDEAU (De) : N'est pas référencée par Angot, mais la partie historique, exposée en première partie, donne beaucoup d'informations sur les membres de cette grande famille.

Portait : « D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même ».

CURIOSITÉ :

Le hameau étant partagé entre la commune de Neuilly-le-Vendin et Saint-Aignan-de-Couptrain, le blason du lieu en est affecté et pour le voir en entier, il faut les mettre côte à côte. Si Neuilly-le-Vendin souhaite réaliser le même armorial communal sa partie du hameau de La Madeleine est celle figurant à gauche :

